

LEGENDE

-  Limites communales
-  Limites des zones
- UA** Nom des zones
-  Routes principales et secondaires
-  Réseau hydrographique
-  Surface en eau

Autres prescriptions

-  Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles
-  OAP Densités
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
-  Périmètre commercial à préserver
-  Périmètre délimité des abords

Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU

-  Boisements
-  Arbre remarquable
-  Éléments de patrimoine
-  Haies
-  Alignement d'arbres
-  Murets

Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU

-  Zones humides
-  Abords des cours d'eau

Risques et contraintes

-  Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)
-  Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
-  Zone non aedificandi
-  Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du CU
-  Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du CU

Emplacements réservés

-  Emplacement réservés

N°1	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
01	Valorisation de l'ancienne voie de chemin de fer	13952	Commune d'Edin
02	Extension du cimetière	4107	Commune d'Edin
03	Création d'une liaison piétonne	2565	Commune d'Edin
04	Extension du parking et création d'une liaison piétonne	947	Commune d'Edin
05	Création d'une liaison piétonne	117	Commune d'Edin
06	Création d'une liaison piétonne	1964	Commune d'Edin
15	Valorisation de l'ancienne voie de chemin de fer	22173	Commune de Coulouges-sur l'Autize
18	Création d'une voie piétonne	3690	Commune de Coulouges-sur l'Autize

